



Bilan de la liste d'aptitude 2024

Présentation à la Commission
du 20 novembre 2025

Direction de la
gestion des
cadres dirigeants



Contexte

Origine du bilan : Article 15 de l'arrêté du 31 juillet 2013 modifié

Finalités : Le secrétariat de la commission assuré par l'Ucanss a pour mission de présenter annuellement à la commission un bilan de son activité ainsi que le suivi des inscriptions sur la liste d'aptitude.

Les faits marquants 2024 sont issus de l'arrêté du 26 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2013 :

- Raccourcissement des délais d'inscription : première année d'organisation de 3 commissions d'inscription avec publication de 3 arrêtés de la liste d'aptitude en 2024.
- Fin de la participation de la MNC aux commissions et arrêt des évaluations des candidats.



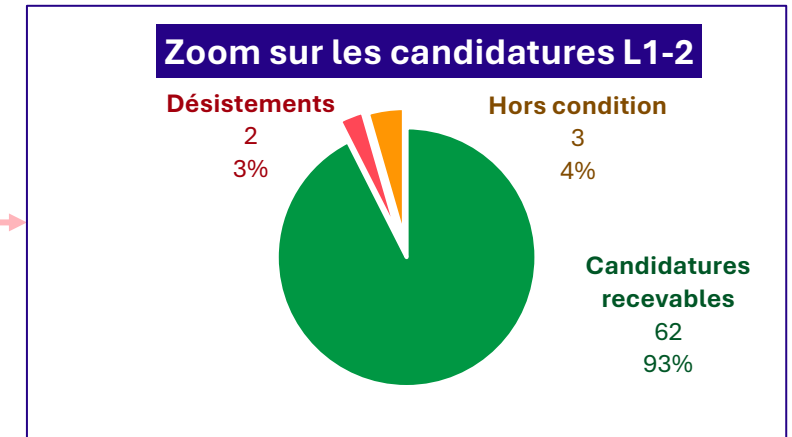
Volume de demandes sur la liste d'aptitude depuis 2018

	Candidats	Candidatures	Candidatures transmises par voie dématérialisée	Questions boîte mail dédiée
LA 2018	152	156	48%	122
LA 2019	335	376	77%	273
LA 2020	177	191	77%	173
LA 2021	221	236	84%	190
LA 2022	151	161	84%	155
LA 2023	157	161	92%	154
LA10-2023	80	82	100%	100
LA 2024	70	77	100%	80
LA 2025	61	68	100%	75

Les candidatures

- **77 demandes d'inscription à une classe d'emploi** ont été instruites par le secrétariat de la Liste d'aptitude pour déterminer leur recevabilité.
- **Plus de la moitié des candidatures recevables 2024 sont passées à la dernière commission de l'année.**
- **Le taux d'irrecevabilité est de 7%**, un taux proche de celui des précédentes années.

		Candidatures recevables	Désistements	Hors condition	Sans objet	Total
Commission mars 2024	Classe L1-2	8		1		9
Commission juillet 2024	Classe L1-2	19	1	1		21
	Classe L3	2		1		3
	Total	21	1	2		24
Commission novembre 2024	Classe L1-2	35	1	1		37
	Classe L3	5	1	1		7
	Total	40	2	2		44
Ensemble des commissions	Classe L1-2	62	2	3		67
	Classe L3	7	1	2		10
	Total	69	3	5		77



	Taux d'irrecevabilité des candidatures
2024	7%
2023	8%
2022	6%

Taux d'irrecevabilité = (Hors condition) / (Candidatures recevables + Hors condition)

Les candidats (1/2)

- **70 candidats** ont sollicité une inscription pour un passage en commission au cours de l'année 2024.

	Nombre de candidats	Répartition	Age moyen	Proportion de femmes
L1-2	66	94 %	47,8 ans	56,1 %
L3	4	6 %	46,8 ans	100,0 %
Total	70	100 %	47,7 ans	58,6 %

	Age moyen	Proportion de femmes
2024	47,7 ans	58,6 %
2023	46,9 ans	42,5 %
2022	45,5 ans	58,9 %
2021	46,9 ans	51,6 %

Note :

4 candidats ont effectué 2 demandes d'inscription :

- 3 candidats sont recevables à la fois en L1-2 et en L3 => ils ont été comptabilisés dans les recevables L1-2
- 1 candidat est irrecevable à la fois en L1-2 et en L3 => il a été comptabilisé dans les irrecevables L1-2.

1 candidat a fait 4 candidatures au total : 2 candidatures pour la commission de juillet 2024. Elles étaient irrecevables. Le candidat a renouvelé les 2 candidatures pour commission de novembre 2024. Les candidatures étaient alors recevables => il a été comptabilisé dans les recevables L1-2.

L'âge moyen varie autour des 47 ans ces dernières années.



Les candidats (2/2)

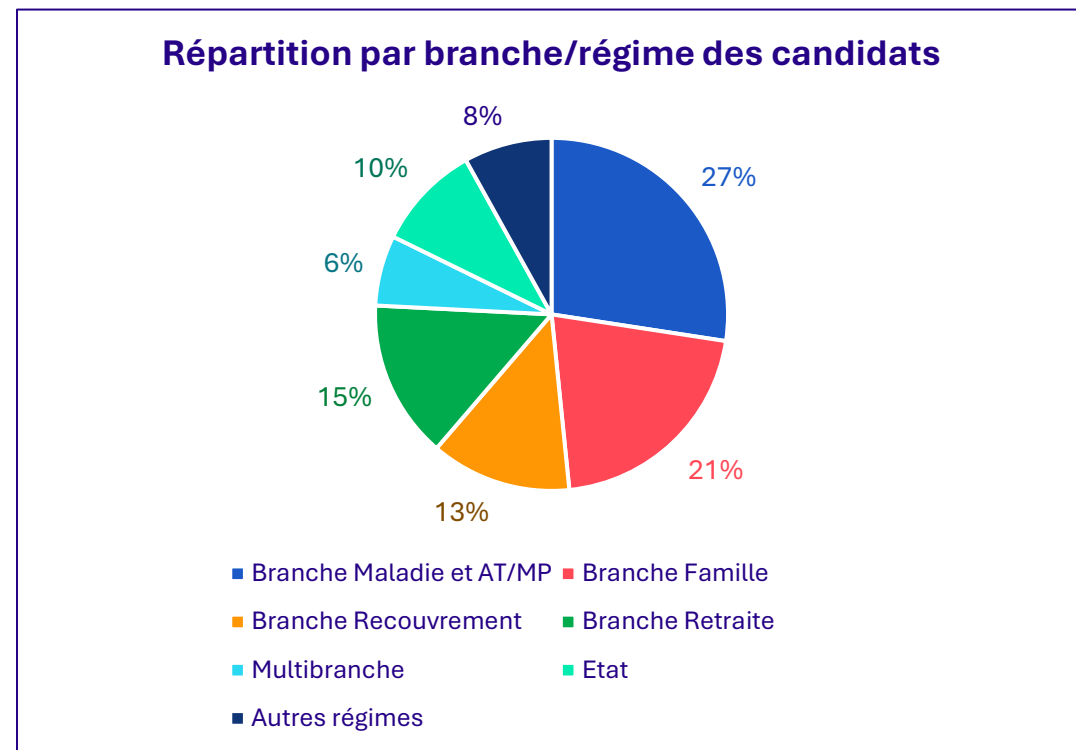
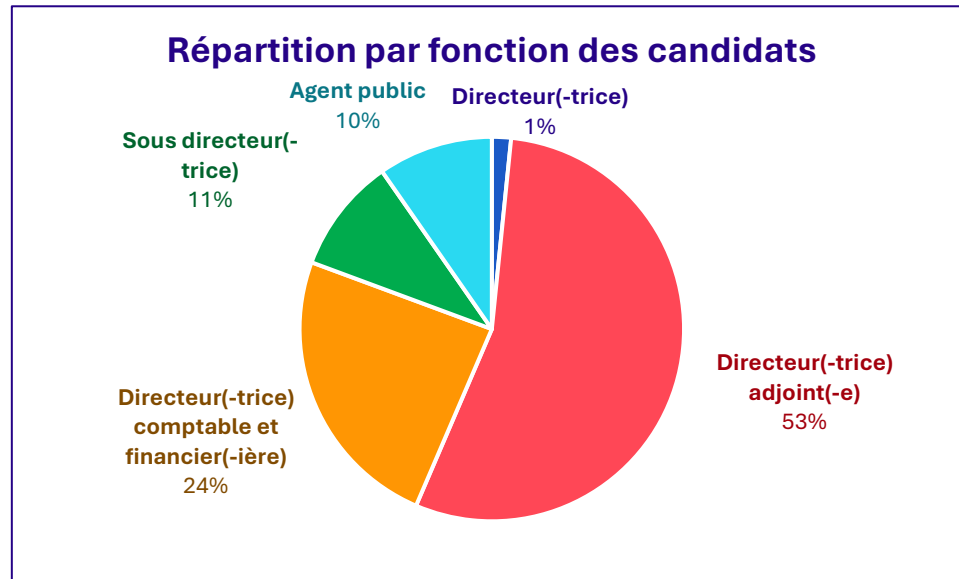
- **En 2022 (ancienne réforme)**, la proportion des femmes était tirée notamment par la féminisation des demandes sur la classe L3 et leur volumétrie importante (*cf. tableau ci-contre pour 2022*).
- **En 2023, le nombre de candidatures sur L3 a baissé pour 2 raisons :**
 - Les demandes CapDIR sont transmises à l'EN3S à partir de 2023, alors qu'auparavant, elles étaient faites à l'Ucanss
 - du fait de l'inscription automatique et sans limitation de durée de tous les diplômés EN3S et Capdirigeants.
⇒ Le taux de féminisation diminue en 2023
- Pour 2024, le taux de féminisation augmente très nettement. **La part des femmes parmi les candidatures L1-2 a progressé par rapport à l'année 2023.**

Taux de féminisation de 2022 à 2024		
	Nombre de candidats	Proportion de femmes
2022		
L1	19	26 %
L2	45	56 %
L3	93	63 %
Total	157	57 %
2023		
L1-2	76	42,1%
L3	4	50,0%
Total	80	42,5%
2024		
L1-2	66	56,1%
L3	4	100%
Total	70	58,6%



Les candidats recevables en L1-2

- **62 candidats** ont déposé une candidature recevable en L1-2
- Plus d'1 candidat sur 2 est directeur adjoint, un constat similaire à l'année dernière
- Les candidats proviennent majoritairement de la branche Maladie AT/MP



	Nombre	Age moyen	Proportion de femmes
Directeur(-trice)	1	43 ans	0%
Directeur(-trice) adjoint(-e)	33	47,4 ans	61,8%
Directeur(-trice) comptable et financier(-ière)	15	50,1 ans	60%
Sous-directeur(-trice)	7	48,3 ans	33,3%
Agents publics	6	43 ans	40%
Total	62	47,7 ans	55,7%

Les agents publics

Rappel de l'article 9 :

Peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude les agents publics justifiant d'une ancienneté de huit ans dans un emploi de catégorie A de la fonction publique, dont six ans dans des fonctions intéressant la protection sociale, la santé ou l'action sociale.

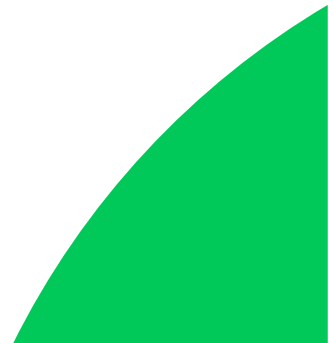
Pour l'inscription dans la classe L 1-2, les candidats doivent avoir exercé en tant que catégorie A dans au moins deux emplois d'encadrement.

Le nombre de personnes inscrites chaque année sur la liste d'aptitude au titre du présent article est limité à 10 % du nombre de postes offerts aux concours de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale l'année précédente.

9 agents publics ont demandé leur inscription en 2024 à la Liste d'aptitude :

- 4 ont été inscrits en L1-2
- 2 ont été inscrits en L3
- 2 n'ont pas été inscrits
- Les candidatures L1-2 et L3 d'un agent public étaient irrecevables

Âge moyen : 45,0 ans



Agents de direction proposés par les caisses nationales

Rappel de l'article 9 bis :

Peuvent demander leur inscription sur la liste d'aptitude, sur proposition conjointe des caisses nationales du régime général, des agents de direction salariés d'organismes de sécurité sociale dès lors qu'ils justifient d'un minimum de six ans de fonctions d'agent de direction.

Le nombre de personnes proposées chaque année civile sur la liste d'aptitude au titre du présent article est limité à quatre. Pour l'inscription dans la classe L 1-2, les candidats doivent avoir exercé au moins deux emplois d'encadrement en tant qu'agent de direction au sein desdites structures.

L'année 2024 marque la 2ème année d'application de l'article 9 bis.

Sur proposition des Caisses nationales :

- **3 ADD ont sollicité une inscription en classe L3** et ont été inscrits (2 à compter du 02/07/2024 et 1 à compter du 21/11/2024)
- **1 ADD a sollicité une inscription en L1-2 et une en L3.** Elle a été inscrite en L1-2 à compter du 02/07/2024.

Âge moyen : 50,7 ans

Fonction : 1 directeur de mission, 2 directrices adjointes et 1 sous-directrice

Organisme : Au moment de la demande, 4 ADD exerçaient en Caisses nationales

Evolution des agents :

- 3 ADD occupent la même fonction dans la Caisse nationale
- 1 sous-directrice en Caisse nationale est devenue sous-directrice en organisme local quelques mois après son inscription.

Evolution des agents nommés lors de la 1ère application de l'article 9 bis :

- 3 des ADD nommés l'année dernière occupent toujours les mêmes fonctions en Caisse nationale qu'au moment de la candidature
- 1 ADD présent en Caisse nationale est passé de SD à DA au sein de sa caisse nationale.



Evaluations des 69 candidatures recevables

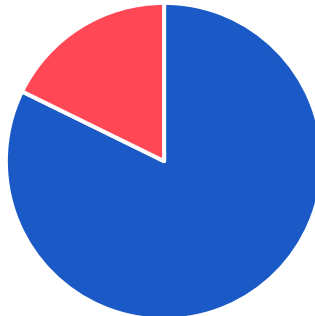
Attribution d'un avis favorable (A) à la proposition d'inscription par les acteurs de l'évaluation

	Employeur			Centre d'évaluation
	Organisme ou Caisse nationale (sur 58 candidatures *)	IGAS (sur 11 candidatures **)	Total	
Classe L1-2 (sur un total de 62 candidatures recevables)	54 (96%)	4 (67%)	58 (94%)	54 (87%)
Classe L3 (sur un total de 7 candidatures recevables)	2 (100%)	4 (80%)	6 (86%)	7 (100%)

* Sur 58 candidatures : 56 en L1-2 et 2 en L3
 ** Sur 11 candidatures : 6 en L1-2 et 5 en L3

Concordances des notes entre les différents acteurs pour la classe L1-2

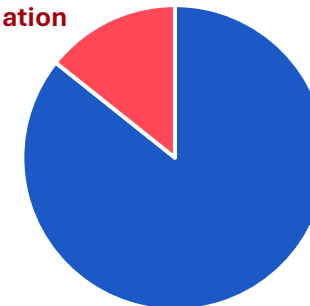
Discordance
Employeur - Centre
d'évaluation
11
18%



Concordance
Employeur - Centre
d'évaluation
51
82%

Concordances des notes entre les acteurs pour la classe L3

Discordance Employeur
- Centre d'évaluation
1
14%



Concordance
Employeur - Centre
d'évaluation
6
86%

Les nouveaux inscrits en 2024

	Nombre d'inscrits	Répartition des inscrits	Âge moyen	Proportion des femmes
Classe L1-2	37	93 %	45,4 ans	67,0 %
Classe L3	3	7 %	44,3 ans	67,0 %
Total	40	100%	45,3 ans	67,0%

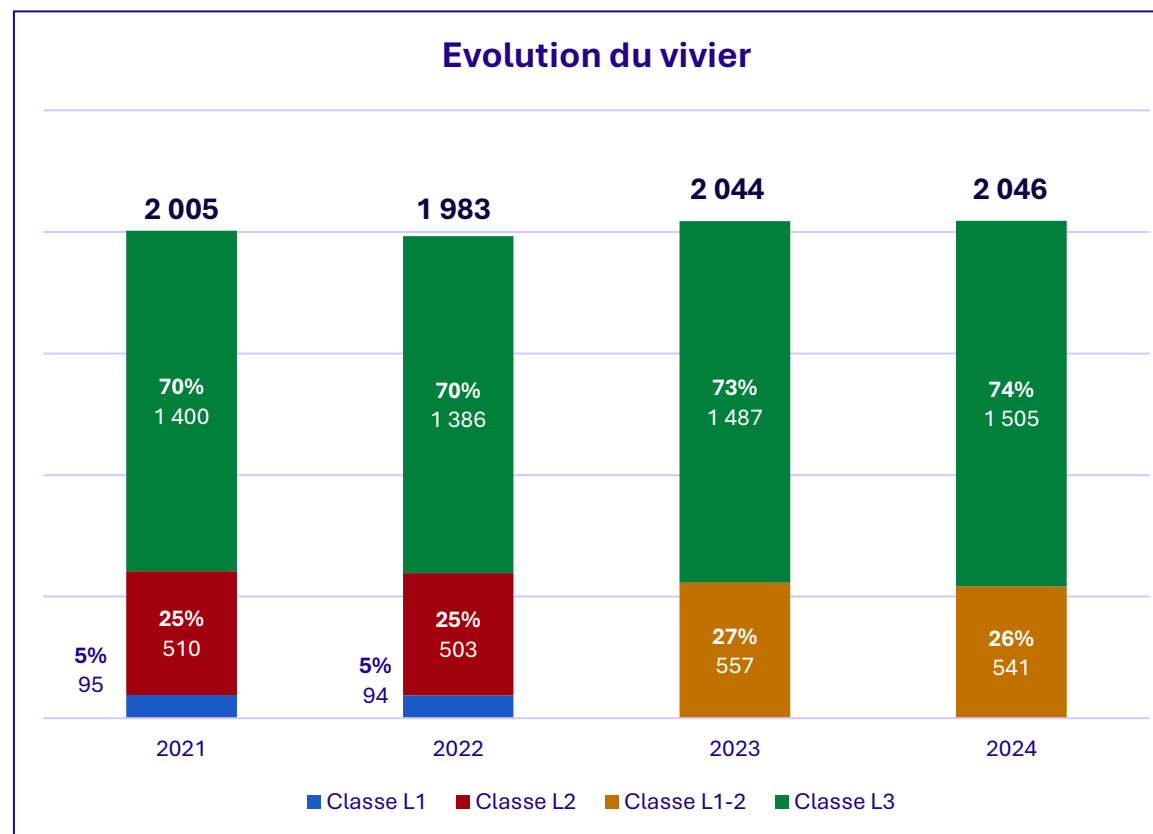
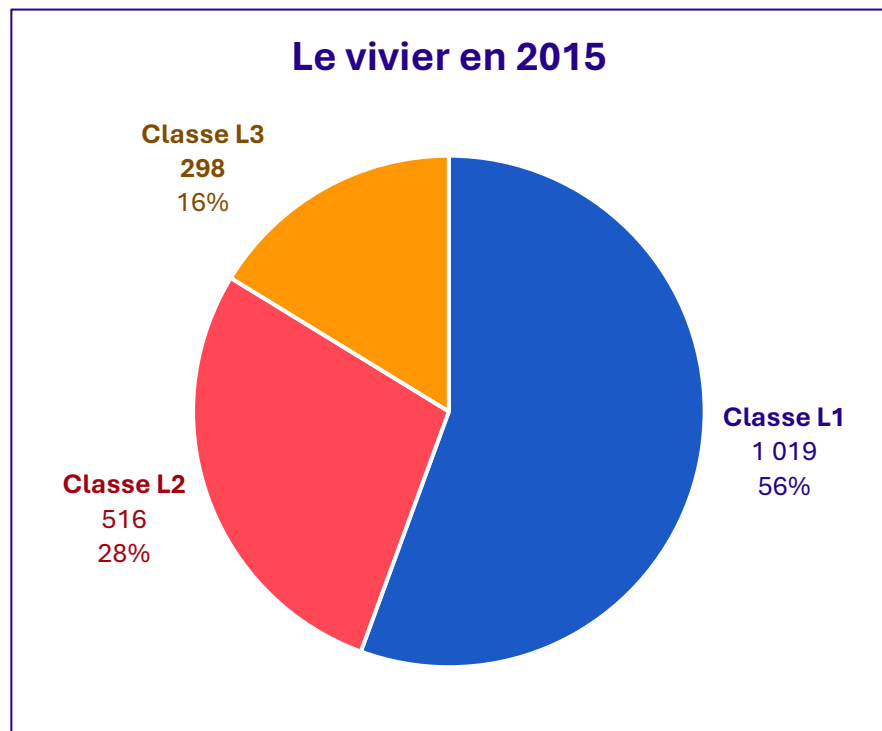
	Nombre d'inscrits	Nombre d'inscrits	Âge moyen	Proportion des femmes
2023		54	46,0 ans	48,2 %
2022		65	45,5 ans	62,8 %
2021		80	44,8 ans	57,5 %

En 2023, la **part de femmes avait diminué** en raison de la **diminution des demandes L3**.

Pour 2024, la part des femmes augmente fortement.



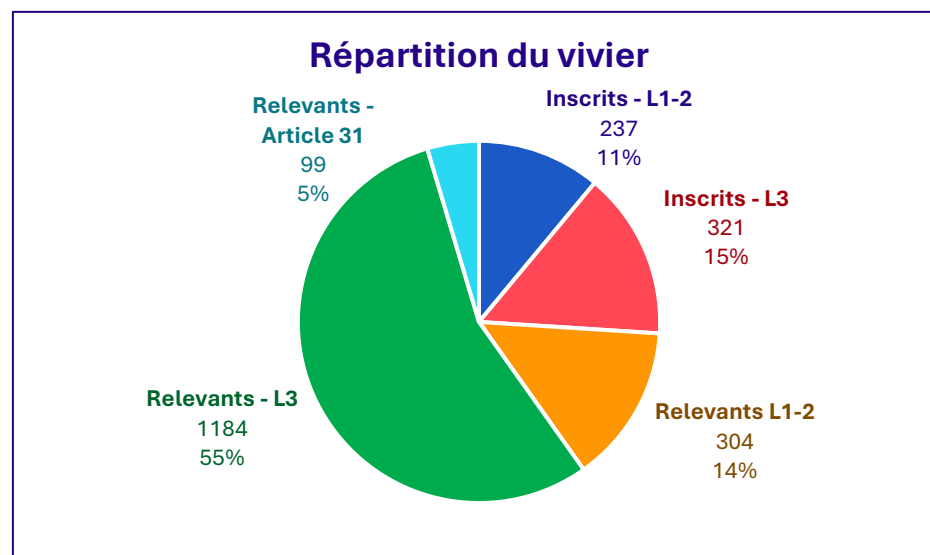
Comparaison des viviers depuis 2015



Détail du vivier au 01/01/2025 (1/2)

INSCRITS				
Classes	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1-2	237	42 %	49,2 ans	52,3 %
Classe L3	321	58 %	44,5 ans	60,4 %
Article 31				
Total	558	100 %	46,5 ans	57,0 %
<hr/>				
01/01/2024	636		44,5 ans	55,4 %
01/01/2023	653		49,3 ans	56,2 %
01/01/2022	701		44,0 ans	53,8 %

RELEVANTS				
Classes	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1-2	304	19 %	54,2 ans	41,5%
Classe L3	1 184	75 %	47,1 ans	58,3%
Article 31	99	6 %	57,2 ans	41,4%
Total	1 587	100 %	49,1 ans	54,0%
<hr/>				
01/01/2024	1 522		48,7 ans	53,7 %
01/01/2023	1 535		47,7 ans	52,8 %
01/01/2022	1 465		48,9 ans	52,7 %



Détail du vivier au 01/01/2025 (2/2)

TOTAL DES INSCRITS ET DES RELEVANTS				
Classes	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1-2	541	25 %	52,0 ans	46,2 %
Classe L3	1 505	70 %	46,5 ans	58,7 %
Article 31	99	5 %	57,2 ans	41,4 %
Total	2 145	100 %	48,4 ans	54,8 %
<i>01/01/2024</i>	<i>2 158</i>		<i>47,2 ans</i>	<i>54,2 %</i>
<i>01/01/2023</i>	<i>2 188</i>		<i>48,2 ans</i>	<i>53,8 %</i>
<i>01/01/2022</i>	<i>2 166</i>		<i>47,3 ans</i>	<i>53,1 %</i>

Plus de la moitié des agents du vivier sont des femmes, une part qui a augmenté de 0,6 point par rapport à l'année dernière.

DIPLÔMES AVEC L'OPTION COMPTABLE		
Classes	Part du vivier avec l'option comptable	Nombre d'ADD pouvant candidater à des postes de DCF
Classe L1-2	69 %	372
Classe L3	76 %	1 149
Article 31	18 %	18
Total	71%	1 539
<i>01/01/2024</i>	<i>71 %</i>	<i>1 538</i>
<i>01/01/2023</i>	<i>71 %</i>	<i>1 536</i>
<i>01/01/2022</i>	<i>68 %</i>	<i>1 468</i>

71% des agents présents dans le vivier ont la mention comptable, soit 1 539 qui peuvent candidater sur des postes de DCF.

Zoom sur les agents publics : inscriptions, candidatures et nominations

16

Demandes d'inscription et inscriptions sur la liste d'aptitude depuis 2015

86 candidats entre 2015 et 2024

- 4 désistements sur toutes les candidatures, 1 sans objet
- 6 irrecevables sur toutes les classes demandées
- 18 non-inscrits sur toutes les classes demandées

57 inscrits

Candidatures et nominations sur des emplois d'ADD pour les 30 inscrits en cours depuis 2020

8 personnes ont candidaté sur des emplois d'ADD

3 nominations : 1 DA autre régime, 1 sous-directeur OSS, 1 DCF Ugecam

A noter : pour les 9 inscrits à compter du 25/10/2023 (6 sur L1-2, 3 sur L3) aucune candidature n'a été enregistrée.





**Merci pour
votre attention**

Tous les jours, au service
des acteurs de la Sécurité sociale

ucanss



www.ucanss.fr